

REUNION DU CONSEIL DE L'EDSP DU 21 OCTOBRE 2016

COMPTE-RENDU

Présents : J. ANKRI, S. BASTUJI-GARIN, S. BEN KHEDHER, A. BOURGEOIS, J. BOUYER, D. EILSTEIN, L. FOURNIER, J. KABORÉ, M. KADAWATHAGEDARA, L. MEYER, G. REY, R. VARRASO, P. TUBERT-BITTER.

Excusés : F. AUBIN, N. BILLON, J. COSTE, A. DESCATHA, A. ELBAZ, B. FALISSARD, C. LEVY-MARCHAL, J.-Y. MARY, N. PELLETIER-FLEURY, J. WARSZAWSKI.

- Ordre du jour :**
- **Approbation du compte rendu de la réunion du Conseil du 07/07/2016**
 - **Point sur les nouvelles inscriptions en doctorat en 2016**
 - **Contrat d'adhésion au Réseau doctoral coordonné par l'EHESP**
 - **Evolutions du fonctionnement de l'ED - Règlement intérieur :**
 - ✓ **Evolution du calendrier de l'attribution des contrats doctoraux**
 - ✓ **Organisation du suivi des doctorants**
 - ✓ **Composition du nouveau Conseil**
 - **Points divers**

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA PRECEDENTE REUNION DU CONSEIL

Le Conseil approuve à l'unanimité le compte-rendu du 7 juillet 2016.

2. POINT SUR LES NOUVELLES INSCRIPTIONS EN DOCTORAT EN 2016

A ce jour, 28 doctorants sont en cours d'inscription. Nous attendons environ 5 à 6 demandes supplémentaires d'ici mi-novembre. Le nombre total de nouveaux doctorants devrait donc s'approcher de 34, ce qui est plutôt encourageant par rapport à l'année dernière; on retrouve le nombre de doctorants inscrits en 2014.

Cette année, toutes les demandes d'admission à l'EDSP ont été vues soit par le jury du concours d'attribution des contrats doctoraux (mode concours selon la dénomination de Paris Saclay), soit par la commission d'examen des demandes d'admission (mode choix).

- **Mode concours** : les résultats ont été présentés en grande partie lors de la dernière réunion du Conseil (*voir compte-rendu précédent*). Depuis, tous les candidats classés sur liste complémentaire qui n'avaient pas pu bénéficier d'un CD sont parvenus à obtenir un autre financement, et ont donc été admis à l'EDSP en 1ère année de thèse.

- **Mode choix** : presque à chaque fois, des remarques ont été formulées par la commission, et elles ont toujours été bien accueillies (et suivies) par le porteur de projet et son candidat.

Rappelons que la procédure de demande d'admission à l'EDSP a changé au printemps dernier. A présent, elle s'effectue intégralement via le système d'information ADUM, et s'effectue en deux étapes principales :

- Dépôt des éléments du sujet par le porteur de projet (directeur de thèse) qui peut ou non flécher le sujet sur un candidat précis ;

- Candidature du futur doctorant sur ce sujet (ou de plusieurs doctorants en cas de sujet ouvert).

3. CONTRAT D'ADHESION AU RESEAU DOCTORAL COORDONNE PAR L'EHESP

Le contrat qui formalise la participation de l'EDSP au réseau doctoral est arrivé à échéance il y a plusieurs mois. La nouvelle version proposée par l'EHESP avait été discutée par le Conseil de l'EDSP qui avait notamment souhaité que soient retirés les paragraphes du préambule qui ouvraient la possibilité que l'EHESP co-délivre le doctorat. Les modifications correspondantes ont été faites et la nouvelle version à l'approbation du Conseil, avant d'être transmise à nos universités de rattachement.

Cf annexe 1 jointe : Projet du contrat d'adhésion au réseau doctoral coordonné par l'EHESP

Les doctorants des ED du réseau qui souhaitent faire partie du réseau doivent se porter candidats au début de leur thèse. Rappelons qu'intégrer ce réseau apporte :

- l'accès gratuit aux formations proposées au sein du réseau ;
- la possibilité d'obtenir différentes aides financières, notamment pour les questions de mobilité ;
- le support pour organiser un séminaire interdisciplinaire ;
- le bénéfice d'un réseau plus large que celui des seules ED ; etc...

et oblige à suivre une formation doctorale pluridisciplinaire en Santé Publique qui s'ajoute en partie à la formation complémentaire de l'EDSP.

Le Conseil approuve à l'unanimité cette version du contrat d'adhésion au réseau. Toutefois, il souhaite que l'EHESP soit contactée, pour vérifier s'il est possible pour un doctorant de l'EDSP qui ne fait pas partie du réseau de participer à une formation du réseau gratuitement.

4. EVOLUTIONS DU FONCTIONNEMENT DE L'ED – REGLEMENT INTERIEUR

Lors du Conseil du 7 juillet 2016, des discussions avaient porté sur trois points et la direction de l'ED devait formaliser des propositions par écrit. Il s'agit des questions suivantes :

- évolution du calendrier de l'attribution des CD ;
- organisation du suivi des doctorants ;
- composition du nouveau Conseil.

Les dispositions correspondantes seront incluses dans un règlement intérieur que l'Université nous demande de finaliser pour le mois de décembre prochain.

✓ *Evolution du calendrier de l'attribution des contrats doctoraux*

Cf annexe 2 jointe : Proposition de calendrier

Le Conseil souligne certaines difficultés liées à ce nouveau calendrier ; notamment le fait qu'au moment de la réception des candidatures mi-mai, certains étudiants commenceraient tout juste leur stage de M2 et donc il serait difficile de juger leur aptitude à la recherche.

Par conséquent, le Conseil suggère quelques modifications de ce texte :

- prévoir que le dossier comporte le relevé de notes du M2 du 1er semestre, ainsi qu'une ou deux lettres de recommandation de personnes extérieures au projet de thèse ;
- élargir les critères de la présentation orale du concours, et en conséquence les critères de sélection du jury, afin qu'ils soient adaptés au parcours (M1, M2 ou plus) et à l'avancée du projet de chaque candidat.

Ces modifications vont être prises en compte par la direction de l'EDSP qui fera circuler une nouvelle version avant de l'envoyer aux chercheurs de l'ED.

✓ *Organisation du suivi des doctorants*

Cf annexe 3 jointe : Organisation du suivi des doctorants

Le Conseil approuve à l'unanimité cette proposition d'évolution du suivi des doctorants de l'EDSP. Celle-ci sera donc mise en place prochainement.

✓ *Composition du nouveau Conseil*

Jusqu'ici le Conseil était mis en place par une discussion informelle au sein de l'ED et soumis à l'AERES au moment du renouvellement de l'ED. A l'occasion du changement induit par le nouvel arrêté qui modifie la composition du Conseil, la direction de l'ED propose que les "représentants des unités et équipes de recherche" au sein du Conseil de l'ED soient effectivement désignés par les unités qui seront sollicitées pour cela.

Cf annexe 4 jointe : Proposition de composition du nouveau Conseil

Le Conseil valide cette idée mais s'interroge sur la façon de procéder pour solliciter les unités et équipes de recherche. La décision à ce sujet sera prise lors de la prochaine réunion du Conseil de l'EDSP, en janvier.

Par ailleurs, sera également abordée à cette occasion la question de la nouvelle direction de l'EDSP, à anticiper en 2017 en vue du prochain mandat.

5. POINTS DIVERS

Trois points divers étaient à l'ordre du jour :

✓ *Demande de dérogation au caractère externe d'un rapporteur pour une soutenance*

Compte-tenu des arguments présentés par sa directrice de thèse, le Conseil approuve à l'unanimité la demande de dérogation au caractère externe d'un rapporteur pour la soutenance d'E.A.

✓ *Demande de dérogation à la condition de diplôme nécessaire pour une inscription*

Compte-tenu de son parcours et de son expérience professionnelle, le Conseil approuve à l'unanimité la demande de dérogation à la condition de diplôme nécessaire pour l'inscription en doctorat de M.A.B.

✓ *Décision du nombre de pages pour les « résumés substantiels »*

Le Conseil approuve à la majorité (1 contre) le choix d'un résumé substantiel de cinq à dix pages en français dans les manuscrits de thèse rédigés dans une autre langue que le français.

*Compte rendu rédigé par Audrey Bourgeois et Jean Bouyer
3 novembre 2016*